



Déclaration des plus ou moins-values réalisées en 2019

- distributions de plus-values par un OPCVM ou un placement collectif;
- cessions de valeurs mobilières, droits sociaux, titres assimilés et clôtures de PEA;
- profits sur instruments financiers à terme

1 VOTRE NOM ET VOTRE ADRESSE

Nom ou dénomination

Prénoms

Adresse

N° SIRET

2 ÉLÉMENTS JOINTS À VOTRE DÉCLARATION (D.: déclaration)

Annexe 2074-I D. 2074-DIR D. 2074-IMP D. 2074-ETD Fiche 2074-ABT D. 2075

3 DISTRIBUTIONS DE PLUS-VALUES PAR UN OPC, UN FPI, UN PLACEMENT COLLECTIF OU UNE SCR

301 Désignation de l'OPC, FPI, placement collectif ou SCR distributeur de la plus-value

Plus-value A

PLUS-VALUE A

Plus-value B

PLUS-VALUE B

Plus-value C

PLUS-VALUE C

302 Plus-value distribuée

+

303 Total des plus-values distribuées : à reporter ligne 901

=

4 COMPLÉMENTS DE PRIX PERÇUS

401 Rappel de la désignation des titres antérieurement cédés à l'origine du complément de prix

Titres A

TITRES A

Titres B

TITRES B

Titres C

TITRES C

402 Date de cession des titres à l'origine du complément de prix

403 Date du versement du complément de prix perçu

404 Montant du complément de prix perçu

405 Total des compléments de prix : à reporter ligne 902

=

Date et signature

5 CESSIONS ET RACHATS DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET TITRES ASSIMILÉS

500 DÉTERMINATION DU PRIX D'ACQUISITION DES TITRES COTÉS ACQUIS AVANT LE 1.1.1979

- 501 Prix effectif d'acquisition: valeurs françaises à revenu fixe ou variable _____
- 502 Prix forfaitaire d'acquisition, sur cours moyen de 1972: valeurs françaises à revenu variable _____
- 503 Prix forfaitaire d'acquisition, sur cours le plus élevé de 1978: valeurs françaises et étrangères à revenu fixe ou variable _____

510 PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES DÉTERMINÉES PAR VOUS-MÊME

- 511 Désignation des titres et des intermédiaires financiers

TITRES A _____

TITRES B _____

TITRES C _____

TITRES A	TITRES B	TITRES C
----------	----------	----------

- 512 Date de la cession ou du rachat _____

1	2	3
---	---	---

- 513 Détermination du prix de cession des titres

1	2	3
---	---	---

514 Valeur unitaire de cession _____

1	2	3
---	---	---

515 Nombre de titres cédés _____

x	1	2
---	---	---

516 Montant global: lignes (514 × 515) _____

1	2	3
---	---	---

517 Frais de cession cf. notice _____

1	2	3
---	---	---

518 Prix de cession net: lignes (516 - 517) _____

1	2	3
---	---	---

519 Détermination du prix de revient des titres

1	2	3
---	---	---

520 Prix ou valeur d'acquisition unitaire: cf. notice _____

1	2	3
---	---	---

521 Prix d'acquisition global: cf. notice _____

1	2	3
---	---	---

522 Frais d'acquisition _____

1	2	3
---	---	---

523 Prix de revient: lignes (521 + 522) _____

1	2	3
---	---	---

524 Résultat: lignes (518 - 523) précédé du signe + ou - à reporter ligne 903, col. plus ou moins-value _____

TITRES A	TITRES B	TITRES C
----------	----------	----------

525 Je demande expressément à bénéficier de l'imputation

des moins-values préalablement à l'annulation des titres (cf. notice) _____

1	2	3
---	---	---

526 Montant des moins-values imputées pour les titres concernés

Montant déjà compris ligne 524 (cf. notice page 8, cas particulier, annulation de titres) _____

1	2	3
---	---	---

540 PLUS OU MOINS-VALUES DÉTERMINÉES PAR VOS INTERMÉDIAIRES FINANCIERS OU LES PERSONNES INTERPOSÉES

541 Total des moins-values calculées (cf. notice): à reporter ligne 904 _____

= _____

Pour vos plus-values calculées, répartissez-les par type d'abattement applicable et par durée de détention

542 Total des plus-values non éligibles à l'abattement: à reporter ligne 904 _____

= _____

543 Plus-values éligibles à l'abattement de droit commun

DURÉE DE DÉTENTION:	MOINS DE 2 ANS	AU MOINS 2 ANS & MOINS DE 8 ANS	8 ANS & PLUS
---------------------	----------------	---------------------------------	--------------

544 Plus-values réparties par durée de détention _____

+	+	+
---	---	---

545 Total des plus-values réparties par durée de détention: à reporter ligne 904 _____

= _____

546 Nom et adresse des intermédiaires financiers ou des personnes interposées

– Concernant les titres détenus depuis moins de 2 ans

– Concernant les titres détenus depuis au moins 2 ans et moins de 8 ans

– Concernant les titres détenus depuis 8 ans et plus

547 Plus-values éligibles à l'abattement renforcé

DURÉE DE DÉTENTION:	MOINS DE 1 AN	AU MOINS 1 AN & MOINS DE 4 ANS	AU MOINS 4 ANS & MOINS DE 8 ANS	8 ANS & PLUS
---------------------	---------------	--------------------------------	---------------------------------	--------------

548 Plus-values réparties par durée de détention _____

+	+	+	+
---	---	---	---

549 Total des plus-values réparties par durée de détention: à reporter ligne 904 _____

= _____

550 Nom et adresse des intermédiaires financiers ou des personnes interposées:

– Concernant les titres détenus depuis moins de 1 an

– Concernant les titres détenus depuis au moins 1 an et moins de 4 ans

– Concernant les titres détenus depuis au moins 4 ans et moins de 8 ans

– Concernant les titres détenus depuis 8 ans et plus

925	PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION EN APPLICATION DE L'ARTICLE 150-0 B TER DU CGI	PLUS-VALUE
926	Soulte reçue dans le cadre d'une opération d'apport de titres: 2074-I > ligne 317 et ligne 319	
927	Expiration du report, taxation à 19%: 2074-I > ligne 591	
928	Expiration du report, taxation à 24%: 2074-I > ligne 592	
929	Expiration du report, taxation au taux spécifique: 2074-I > ligne 596	
930	PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION EN APPLICATION DE L'ARTICLE 150-0 D BIS DU CGI	PLUS-VALUE
931	Mise en report: 2074-I > ligne 204	
932	Expiration du report: 2074-I > ligne 514 et 519	
935	PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION EN APPLICATION DE L'ARTICLE 150-0 B QUATER DU CGI	PLUS-VALUE
936	Expiration du report: 2074-I > ligne 555	
945	Total des plus-values	
946	Total des moins-values	

10 MONTANT DE VOS MOINS-VALUES ANTÉRIEURES REPORTABLES SUR 10 ANS: SITUATION AU 31.12.2018

09	10	11	12	13
14	15	16	17	18

11 DÉCLARATION

REPORTEZ-VOUS AUX PAGES 6 À 12 POUR COMPLÉTER VOTRE DÉCLARATION

12 SUIVI DE VOS MOINS-VALUES ANTÉRIEURES REPORTABLES SUR 10 ANS : SITUATION AU 31/12/2019

Si vous avez utilisé des moins-values antérieures dans le tableau de compensation des pages 6 à 12, indiquez les montants de vos moins-values reportables restantes au 31.12.2019.

10	11	12	13	14
15	16	17	18	19

13 VOS PLUS-VALUES ET GAINS D'APPORT DE CRÉANCES PLACÉS EN REPORT D'IMPOSITION EN 2019

1301 Plus-values en report d'imposition à la suite d'un apport à une société soumise à l'IS contrôlée par l'apporteur (article 150-0 B ter du CGI)

Report de la ligne 321 et/ou 337 de la déclaration n°2074-I

1302 Complément de prix afférent à des titres dont la plus-value a été placée en report d'imposition en application de l'article 150-0 D bis du CGI

Report de la ligne 204 de la déclaration n° 2074-I

1303 Gains d'apport de créance en report d'imposition

Report de la ligne 419 et/ou 421 de la déclaration n°2074-I

1304 **Total à reporter ligne 8UT de la déclaration 2042**

Si la ligne 8UT comporte déjà un montant pré-rempli, consultez la notice.

11 DÉCLARATION

Si vous n'avez réalisé que des moins-values, ne remplissez pas le tableau.

Reportez le total des moins-values sur la déclaration 2042 ligne 3VH. Cette moins-value globale réalisée en 2019 pourra s'imputer sur les plus-values de même nature des 10 années suivantes. Inscrivez cette moins-value au paragraphe 12 de la déclaration 2074 "situation au 31.12.2019", dans la case 2019.

LE TABLEAU N'EST À COMPLÉTER QUE SI:

- VOUS N'AVEZ RÉALISÉ QUE DES PLUS-VALUES OU;
- VOUS AVEZ RÉALISÉ DES PLUS-VALUES ET DES MOINS-VALUES.

POUR LE REMPLIR, REPORTEZ-VOUS À LA NOTICE DE LA DÉCLARATION N°2074.

PHASE 1 COMPENSATION ENTRE LES PV ET LES MV DE L'ANNÉE ET ANTÉRIEURES					PHASE 2 ABATTEMENT POUR DURÉE DE DÉTENTION	
A	B	C	D	E	F	G
Report des plus-values réalisées durant l'année	Imputation des moins-values de l'année ¹	A – B ou si B = 0 report col. A	Imputation des moins-values antérieures ¹	C – D ou si D = 0 report col. C	Abattement de droit commun ²	Abattement renforcé ²
1131 Distributions de plus-values par un OPCVM						
Distribution A	–	=	–	=		
Distribution B	–	=	–	=		
Distribution C	–	=	–	=		
TOTAUX					REPORT 2042: LIGNE 3VG	REPORT 2042 C: LIGNE 3SG
1132 Compléments de prix ... <i>Sans abattement et éligibles à l'abattement de droit commun</i>						
Titres A	–	=	–	=		
Titres B	–	=	–	=		
Titres C	–	=	–	=		
TOTAUX					REPORT 2042: LIGNE 3VG	REPORT 2042 C: LIGNE 3SG
... <i>éligibles à l'abattement renforcé</i>						
Titres A	–	=	–	=		
Titres B	–	=	–	=		
Titres C	–	=	–	=		
TOTAUX					REPORT 2042C: LIGNE 3UA	REPORT 2042C: LIGNE 3SL

1. Dans la limite du montant de la plus-value. 2. Voir notice.

PHASE 1 COMPENSATION ENTRE LES PV ET LES MV DE L'ANNÉE ET ANTÉRIEURES					PHASE 2 ABATTEMENT POUR DURÉE DE DÉTENTION		
	A Report des plus-values réalisées durant l'année	B Imputation des moins-values de l'année ¹	C A - B ou si B = 0 report col. A	D Imputation des moins-values antérieures ¹	E C - D ou si D = 0 report col. C	F Abattement de droit commun ²	G Abattement renforcé ²
1133 Valeurs mobilières, droits sociaux, titres assimilés							
... Sans abattement et éligibles à l'abattement de droit commun							
Titres A	-	=	-	-	=		
Titres B	-	=	-	-	=		
Titres C	-	=	-	-	=		
TOTAUX						REPORT 2042: LIGNE 3VG	REPORT 2042 C: LIGNE 3SG
...éligibles à l'abattement renforcé							
Titres A	-	=	-	-	=		
Titres B	-	=	-	-	=		
Titres C	-	=	-	-	=		
TOTAUX						REPORT 2042 C: LIGNE 3UA	REPORT 2042C: LIGNE 3SL
1134 Valeurs mobilières, droits sociaux, titres assimilés: calcul de vos intermédiaires							
Plus-values non éligibles à abattement							
	-	=	-	-	=		
Plus-values éligibles à l'abattement de droit commun, par durée de détention							
Moins de 2 ans	-	=	-	-	=		
≥ 2 ans et < 8 ans	-	=	-	-	=	50% DE LA COL. E	
8 ans et plus	-	=	-	-	=	65% DE LA COL. E	
TOTAUX						REPORT 2042: LIGNE 3VG	REPORT 2042 C: LIGNE 3SG
Plus-values éligibles à l'abattement de droit renforcé, par durée de détention							
Moins de 1 an	-	=	-	-	=		
≥ 1 an et < 4 ans	-	=	-	-	=	50% DE LA COL. E	
≥ 4 ans et < 8 ans	-	=	-	-	=	65% DE LA COL. E	
8 ans et plus	-	=	-	-	=	85% DE LA COL. E	
TOTAUX						REPORT 2042 C: LIGNE 3UA	REPORT 2042C: LIGNE 3SL
1135 Profits sur instruments financiers à terme							
	-	=	-	-	=		
REPORT 2042: LIGNE 3VG							

1. Dans la limite du montant de la plus-value. 2. Voir notice.

PHASE 1 COMPENSATION ENTRE LES PV ET LES MV DE L'ANNÉE ET ANTÉRIEURES					PHASE 2 ABATTEMENT POUR DURÉE DE DÉTENTION	
A	B	C	D	E	F	G
Report des plus-values réalisées durant l'année	Imputation des moins-values de l'année ¹	A - B ou si B=0 report col. A	Imputation des moins-values antérieures ¹	C - D ou si D=0 report col. C	Abattement de droit commun ²	Abattement renforcé ²

1136 Compte PME innovation : clôture ou retrait partiel de titres ou de liquidités

... Sans abattement et éligibles à l'abattement de droit commun

Titres A	-	=	-	=		
Titres B	-	=	-	=		
Titres C	-	=	-	=		

TOTAUX

REPORT 2042: LIGNE 3VG

REPORT 2042 C: LIGNE 3SG

...éligibles à l'abattement renforcé

Titres A	-	=	-	=		
Titres B	-	=	-	=		
Titres C	-	=	-	=		

TOTAUX

REPORT 2042C: LIGNE 3UA

REPORT 2042C: LIGNE 3SL

1137 Soulte reçue dans le cadre d'une opération d'échange de titres de l'article 150-0 B du CGI

...Sans abattement et éligibles à l'abattement de droit commun

Titres A	-	=	-	=		
Titres B	-	=	-	=		
Titres C	-	=	-	=		

TOTAUX

REPORT 2042: LIGNE 3VG

REPORT 2042 C: LIGNE 3SG

...éligibles à l'abattement renforcé

Titres A	-	=	-	=		
Titres B	-	=	-	=		
Titres C	-	=	-	=		

TOTAUX

REPORT 2042C: LIGNE 3UA

REPORT 2042C: LIGNE 3SL

1138 Gains de cession ou d'apport de créances suite à clause d'indexation

	-	=	-	=	
--	---	---	---	---	--

REPORT 2042: LIGNE 3VG

1. Dans la limite du montant de la plus-value. 2. Voir notice.

PHASE 1 COMPENSATION ENTRE LES PV ET LES MV DE L'ANNÉE ET ANTÉRIEURES					PHASE 2 ABATTEMENT POUR DURÉE DE DÉTENTION	
A Report des plus-values réalisées durant l'année	B Imputation des moins-values de l'année ¹	C A - B ou si B=0 report col. A	D Imputation des moins-values antérieures ¹	E C - D ou si D=0 report col. C	F Abattement de droit commun ²	G Abattement renforcé ²

1139 Soulte reçue lors d'une opération d'apport de créances suite à clause d'indexation

...Sans abattement et éligibles à l'abattement de droit commun

Titres A

	-	=	-	=	
Titres B	-	=	-	=	
Titres C	-	=	-	=	

TOTAUX

REPORT 2042: LIGNE 3VG

REPORT 2042 C: LIGNE 3SG

...éligibles à l'abattement renforcé

Titres A

	-	=	-	=	
Titres B	-	=	-	=	
Titres C	-	=	-	=	

TOTAUX

REPORT 2042C: LIGNE 3UA

REPORT 2042C: LIGNE 3SL

1140 Expiration des reports d'imposition: plus-values de la ligne 910

PV BRUTE

	-	=	-	=	
--	---	---	---	---	--

REPORT 2042: LIGNE 3VG

1141 Cessions de titres réalisées par les dirigeants de PME européennes en vue de leur départ à la retraite (2074-DIR) *Voir notice*

Titres A

	-	=	-	=	
Titres B	-	=	-	=	

TOTAUX

REPORT 2042 C OU 2042: CF. NOTICE

Abattement fixe³

Abattement proportionnel

1142 Cessions de titres réalisées par les impatriés (2074-IMP)

...Sans abattement et éligibles à l'abattement de droit commun

Titres A

	-	=	-	=	
Titres B	-	=	-	=	
Titres C	-	=	-	=	

TOTAUX

REPORT 2042: LIGNE 3VG

REPORT 2042 C: LIGNE 3SG

...éligibles à l'abattement renforcé

Titres A

	-	=	-	=	
Titres B	-	=	-	=	
Titres C	-	=	-	=	

TOTAUX

REPORT 2042C: LIGNE 3UA

REPORT 2042C: LIGNE 3SL

1. Dans la limite du montant de la plus-value. 2. Voir notice. 3. Abattement fixe de 500 000 € applicable quelles que soient les modalités d'imposition: dans la limite du montant de la plus-value. Pas de cumul possible avec un abattement proportionnel.

10	PHASE 1 COMPENSATION ENTRE LES PV ET LES MV DE L'ANNÉE ET ANTÉRIEURES					PHASE 2 ABATTEMENT POUR DURÉE DE DÉTENTION	
	A Report des plus-values réalisées durant l'année	B Imputation des moins-values de l'année ¹	C A - B ou si B=0 report col. A	D Imputation des moins-values antérieures ¹	E C - D ou si D=0 report col. C	F Abattement de droit commun ²	G Abattement renforcé ²
1143 PEA: clôture, retraits ou rachats avant l'expiration du délai de 5 ans	-	=	-	=			
					REPORT 2042 C: LIGNE 3VT		
1144 PEA: plus-values de cessions des ORA non cotées	-	=	-	=			
					REPORT 2042 C: LIGNE 3VG		
1145 Profits sur instruments financiers à terme taxables à 50%	-	=	-	=			
					REPORT 2042 C: LIGNE 3PI		
1146 Soultre reçue dans le cadre d'une opération d'apport de titres de l'article 150-0 B ter du CGI ...Sans abattement et éligibles à l'abattement de droit commun	-	=	-	=			
Titres A	-	=	-	=			
Titres B	-	=	-	=			
Titres C	-	=	-	=			
TOTAUX					REPORT 2042: LIGNE 3VG	REPORT 2042 C: LIGNE 3SG	
	...éligibles à l'abattement renforcé						
Titres A	-	=	-	=			
Titres B	-	=	-	=			
Titres C	-	=	-	=			
TOTAUX					REPORT 2042 C: LIGNE 3UA		REPORT 2042C: LIGNE 3SL
1147 Expiration du report pour les plus-values de l'article 150-0 B ter du CGI	-	=	-	=	Taxables à 19%		
					REPORT 2042 C: LIGNE 3WJ		
1148 Expiration du report pour les plus-values de l'article 150-0 B ter du CGI	-	=	-	=	Taxables à 24%		
					REPORT 2042 C: LIGNE 3WI		

1. Dans la limite du montant de la plus-value. 2. Voir notice.